

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 BORDEREAU DE VERSEMENT

Merci pour votre reversement du solde de la taxe d'apprentissage. Dès réception de ce document accompagné de votre règlement, un reçu libératoire vous sera envoyé.

Le règlement peut s'effectuer :

- soit par virement (RIB ci-dessous),
- soit par chèque à l'ordre de : Agent comptable du lycée Pierre Mendès France

Votre Entreprise

Vos coordonnées :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Siret :

Contact Entreprise

Nom/prénom :

Fonction :

Tél : Mail :

Reversement du Solde (entre le 01/01/20 et le 31/05/2020)

Montant reversé :

Mode de paiement : Virement Chèque

(Chèque bancaire libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Pierre Mendès-France)

Code UAI Etablissement : 0850025R

Coordonnées bancaires pour le Virement :

Virement Trésor Public Roche sur Yon
FR76 1007 1850 0000 0010 0050 094
BIC : TRPUFRP1

Ce document est à retourner soit :

- Par mail : intendance@lycee-mendes.fr (Copie à stephane.soreau@ac-nantes.fr)
- Par courrier : Lycée Pierre Mendès France, 17 boulevard Arago, BP 815, 85 000 La Roche Sur Yon
- Contacts : Stéphane Soreau -DDFPT- 06.08.868.838 ou Emma Peuch -Chargée d'Intendance- 02.51.36.87.87